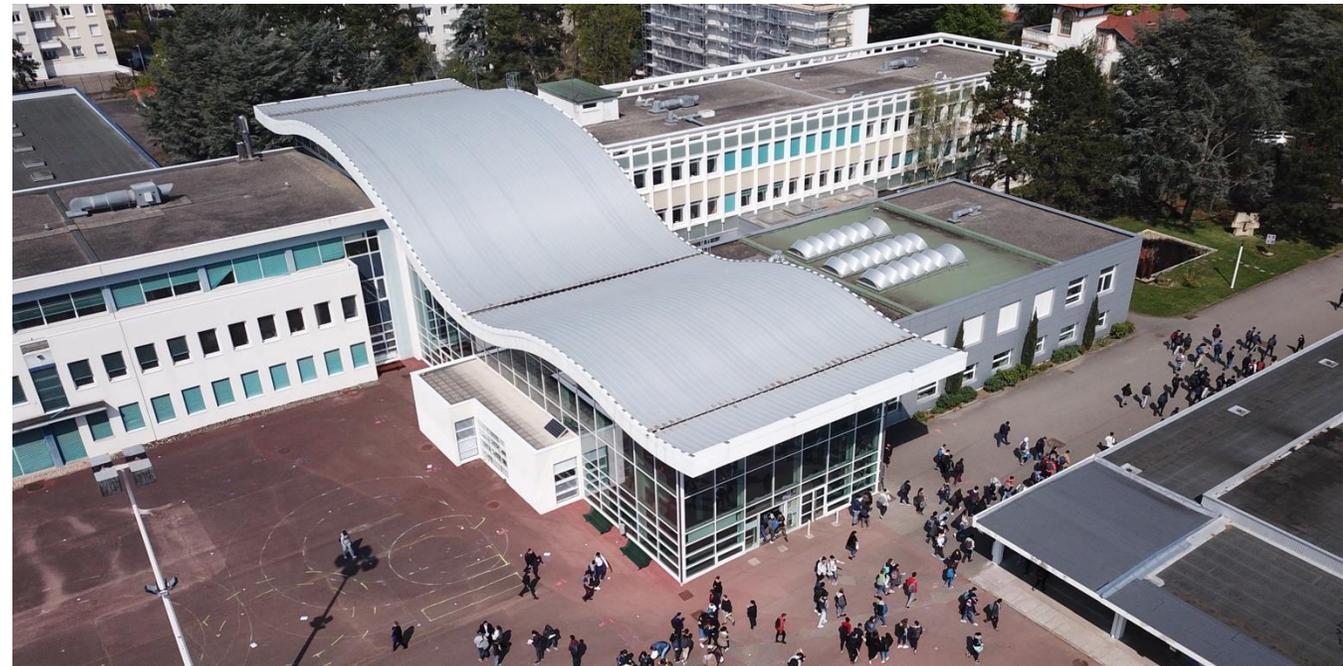


# BTS 1 CYIR

## Rentrée 2024



# Arnaud BRUGERE



[www.physique-btsciel.fr](http://www.physique-btsciel.fr)

Enseignant de Physique, exclusivement en BTS Cybersécurité

CPE en charge de la classe : Mme BUREAU

Personnel de Direction en charge de la classe : Mme REVEL



# Obtenir son BTS « Cybersécurité »

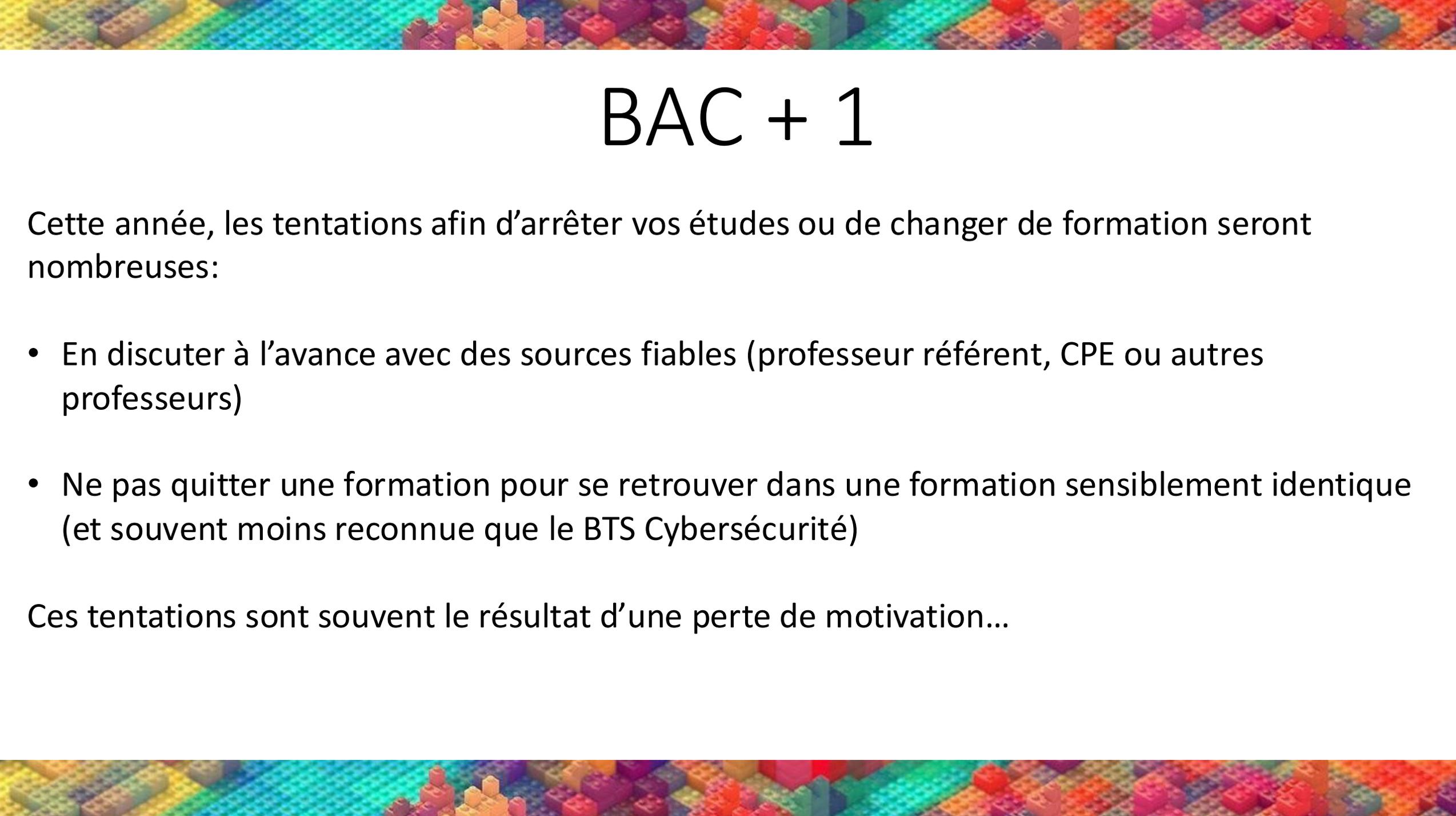
Le BTS Cybersécurité a pour objectifs principaux :

- Votre préparation à la poursuite de vos études (Licence Pro, ATS...) grâce notamment, à la présence de disciplines « théoriques »,
- Votre préparation à l'entrée dans la vie active grâce à une formation « technique ».

Les diplômes de BTS n'ont pas tous la même valeur sur le marché du travail.

L'ensemble de l'équipe pédagogique est dédiée à la réussite de l'ensemble des étudiants.





# BAC + 1

Cette année, les tentations afin d'arrêter vos études ou de changer de formation seront nombreuses:

- En discuter à l'avance avec des sources fiables (professeur référent, CPE ou autres professeurs)
- Ne pas quitter une formation pour se retrouver dans une formation sensiblement identique (et souvent moins reconnue que le BTS Cybersécurité)

Ces tentations sont souvent le résultat d'une perte de motivation...



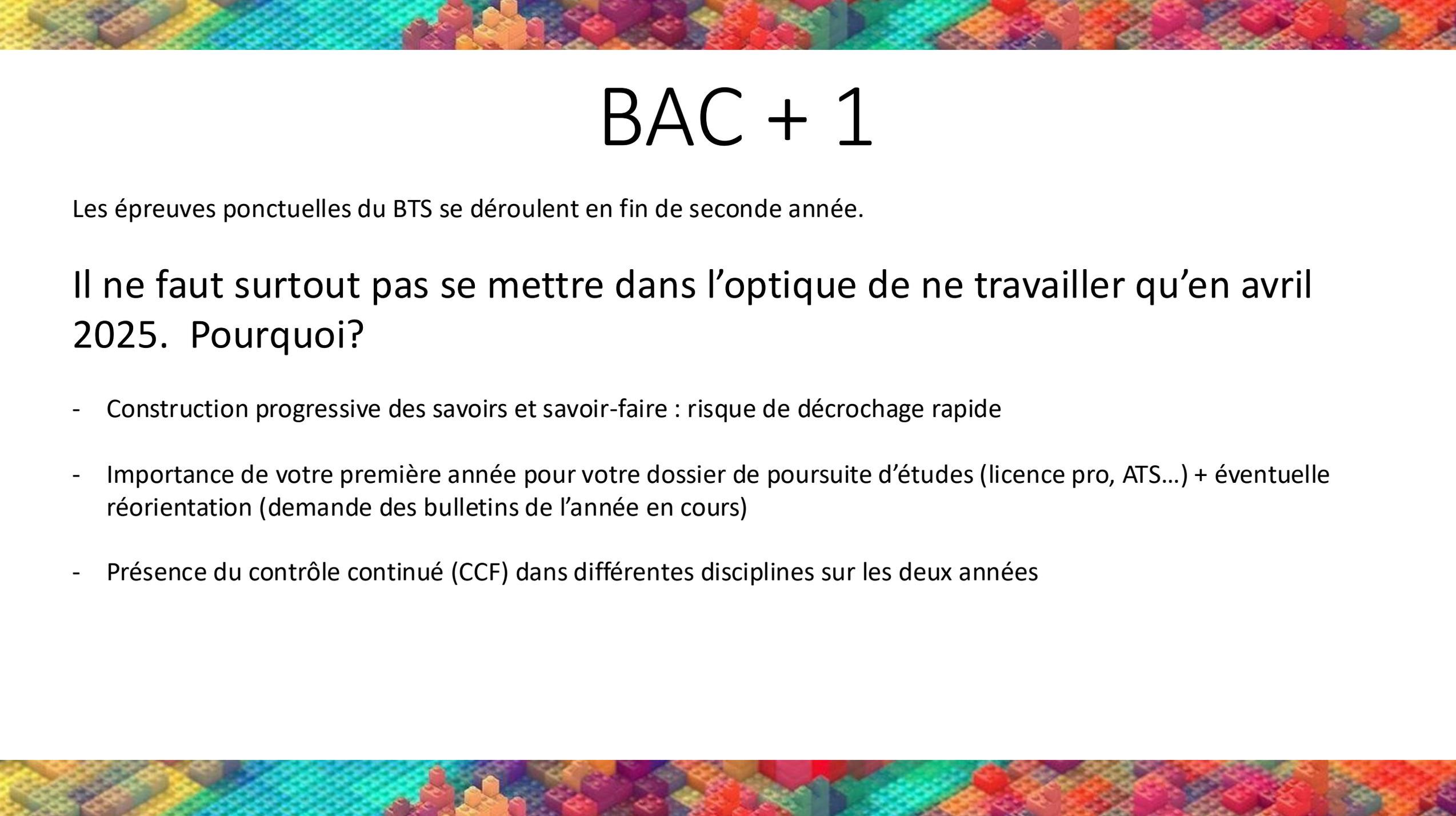
# MOTIVATION VS NECESSITE

La section BTS permet de vous suivre, de vous accompagner davantage que dans d'autres formations mais l'équipe d'enseignants attend de vous une maturité et une motivation face au travail.

Posez-vous la question « **En quoi cette formation m'est-elle nécessaire ?** » et non plus, « Est-ce que j'aime cette matière, cette formation ? ».

Une fois que vous aurez compris qu'une formation vous est **nécessaire**, vous n'aurez plus à vous poser de questions sur votre « **motivation** ».





# BAC + 1

Les épreuves ponctuelles du BTS se déroulent en fin de seconde année.

Il ne faut surtout pas se mettre dans l'optique de ne travailler qu'en avril 2025. Pourquoi?

- Construction progressive des savoirs et savoir-faire : risque de décrochage rapide
- Importance de votre première année pour votre dossier de poursuite d'études (licence pro, ATS...) + éventuelle réorientation (demande des bulletins de l'année en cours)
- Présence du contrôle continué (CCF) dans différentes disciplines sur les deux années

# Calculatrice

Numworks de préférence

Mode examen obligatoire si programmable



Cours	Informatique et réseaux (option A) ou Electronique et Réseaux (Option B)	2 heures
TP	Informatique et réseaux (option A) ou Electronique et Réseaux (Option B)	10 heures
Cours	Sciences Physiques	2 heures
TP	Sciences Physiques	2 heures
Cours	Mathématiques	1 heure
TD	Mathématiques	1 heure
Cours	Anglais	2 heures
Cours	Coenseignement Spécialité (IR ou ER) et Physique	2 heures
Cours	Coenseignement Spécialité (IR ou ER) et Mathématiques	1 heure
Cours	Coenseignement Spécialité (IR ou ER) et Anglais	1 heure
Cours	Culture générale et expression	2 heures
TD	Culture générale et expression	1 heure
AP	Accompagnement personnalisé	3 heures

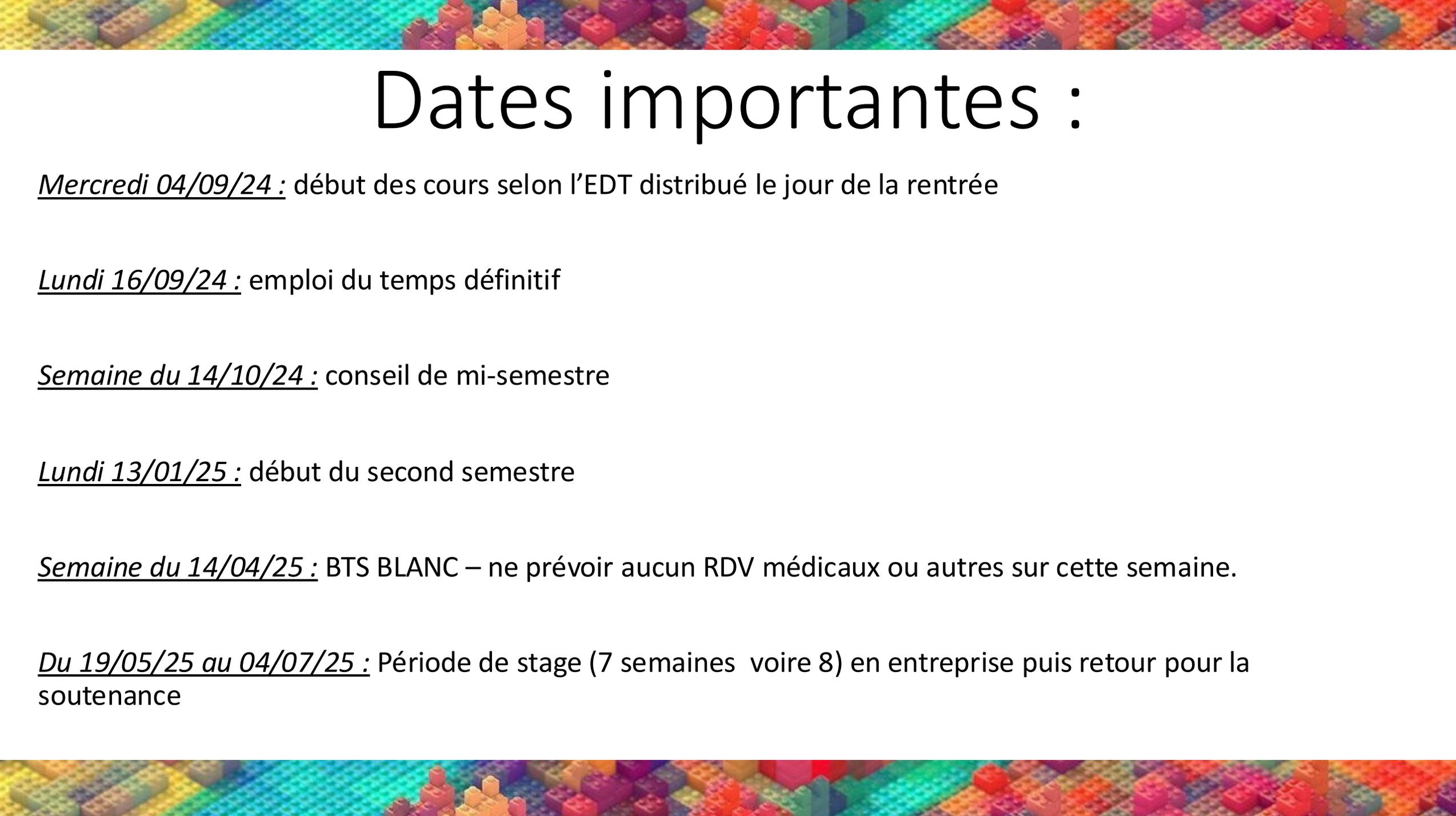
30 heures

# Organisation des épreuves

---

## Pour l'option A (IR)

Forme	Description	Coefficient
Examen écrit	Unité 1 : Culture générale et expression - durée 4 heures	2
CCF	Unité 2 : Anglais - 2 situations en cours de formation	3
CCF	Unité 3 : Mathématiques - 2 situations en cours de formation	2
Examen écrit	Unité 4 : Étude et conception de réseaux informatiques. Durée 6 h : 1h30 pour la Physique et 4h30 pour la spécialité	4 (dont 1 pour la Physique)
CCF	Unité 5 : Exploitation et maintenance de réseaux informatiques - CCF "continué"	3 (dont 1 pour la Physique)
Oral	Unité 6 : Valorisation de la donnée et cybersécurité Rapport d'activité en entreprise - Durée 30min Revue de projet Revue finale devant jury	7



# Dates importantes :

Mercredi 04/09/24 : début des cours selon l'EDT distribué le jour de la rentrée

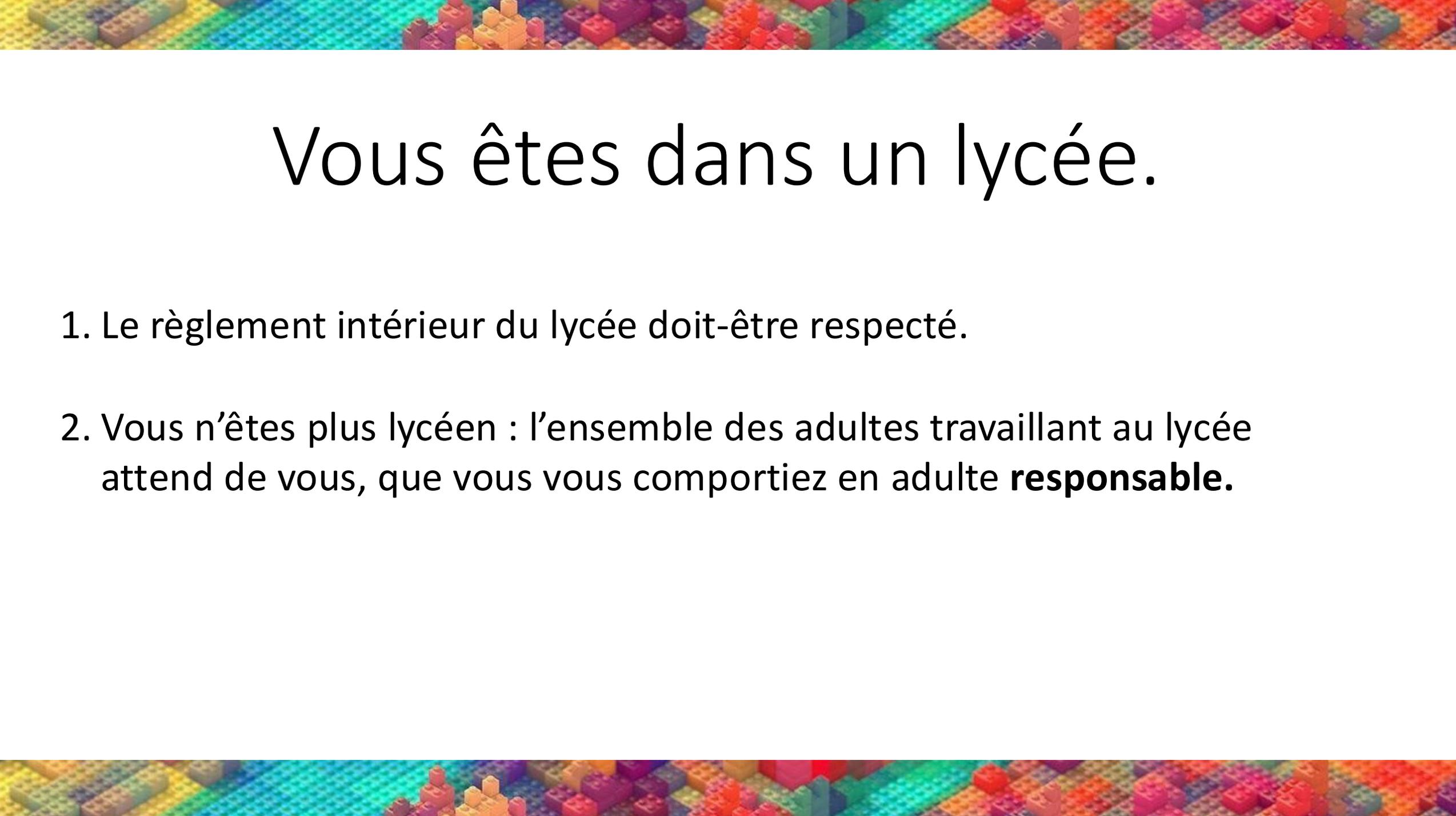
Lundi 16/09/24 : emploi du temps définitif

Semaine du 14/10/24 : conseil de mi-semestre

Lundi 13/01/25 : début du second semestre

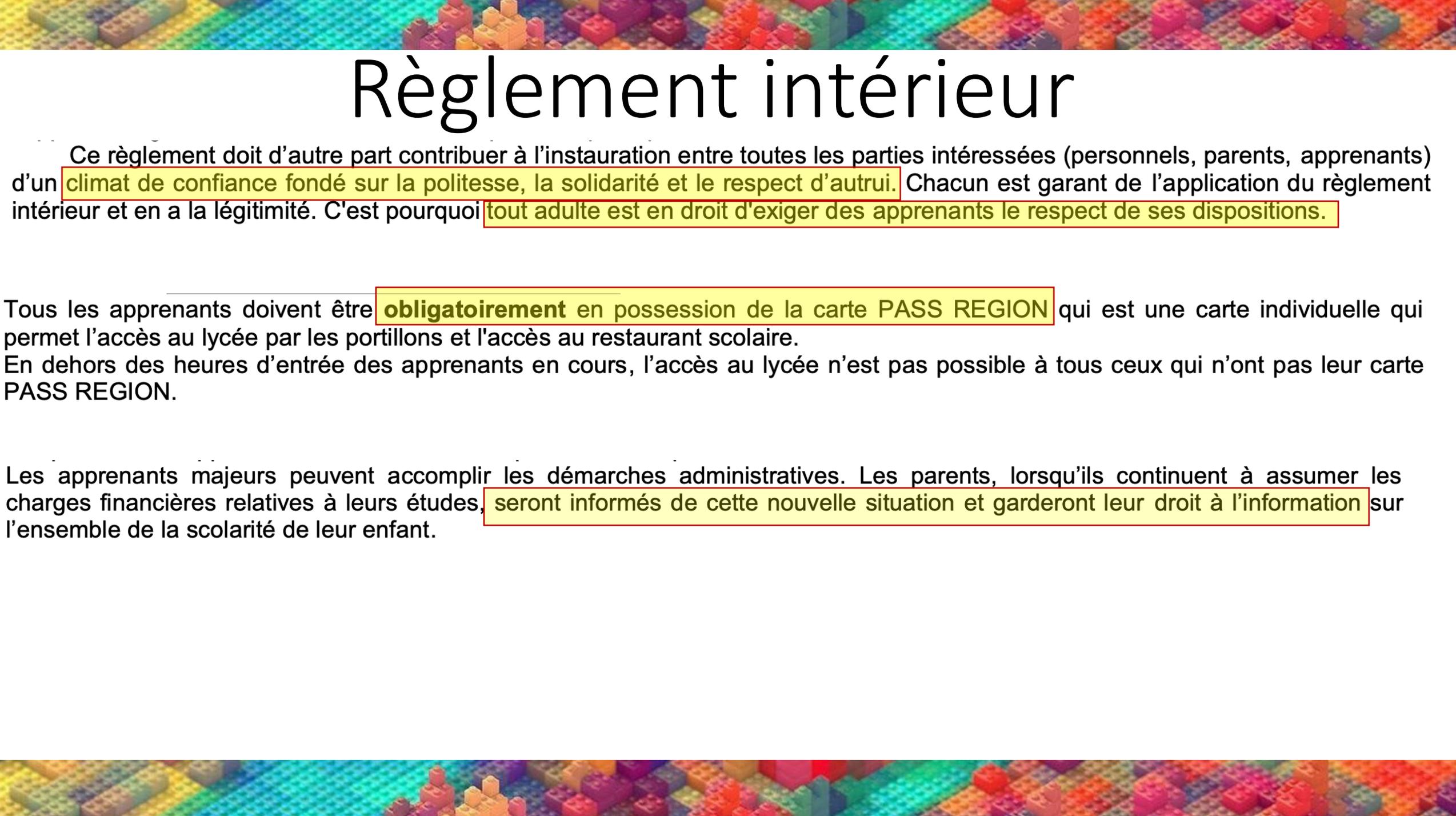
Semaine du 14/04/25 : BTS BLANC – ne prévoir aucun RDV médicaux ou autres sur cette semaine.

Du 19/05/25 au 04/07/25 : Période de stage (7 semaines voire 8) en entreprise puis retour pour la soutenance



# Vous êtes dans un lycée.

1. Le règlement intérieur du lycée doit-être respecté.
2. Vous n'êtes plus lycéen : l'ensemble des adultes travaillant au lycée attend de vous, que vous vous comportiez en adulte **responsable**.

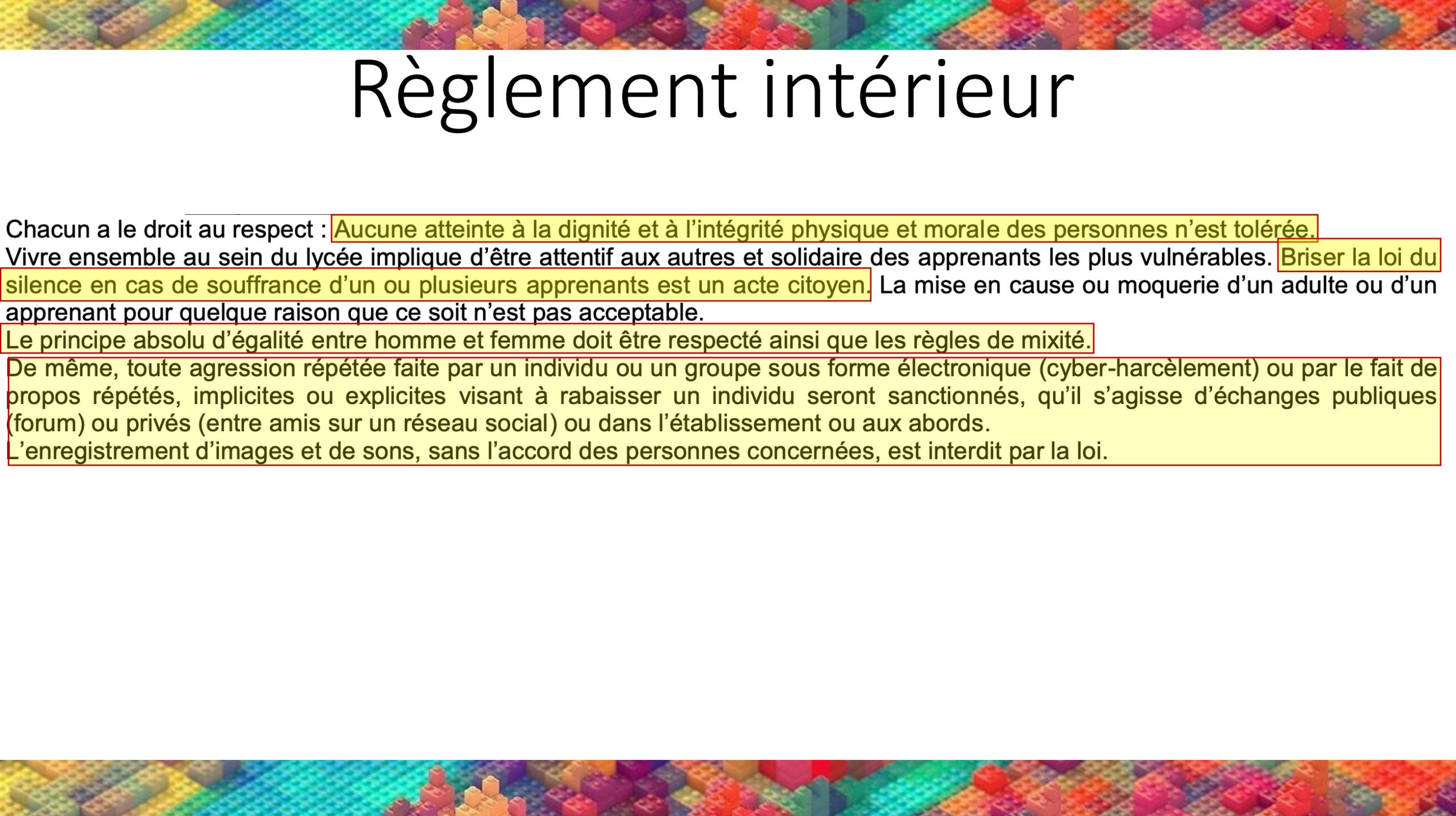


# Règlement intérieur

Ce règlement doit d'autre part contribuer à l'instauration entre toutes les parties intéressées (personnels, parents, apprenants) d'un **climat de confiance fondé sur la politesse, la solidarité et le respect d'autrui**. Chacun est garant de l'application du règlement intérieur et en a la légitimité. C'est pourquoi **tout adulte est en droit d'exiger des apprenants le respect de ses dispositions**.

Tous les apprenants doivent être **obligatoirement en possession de la carte PASS REGION** qui est une carte individuelle qui permet l'accès au lycée par les portillons et l'accès au restaurant scolaire.  
En dehors des heures d'entrée des apprenants en cours, l'accès au lycée n'est pas possible à tous ceux qui n'ont pas leur carte PASS REGION.

Les apprenants majeurs peuvent accomplir les démarches administratives. Les parents, lorsqu'ils continuent à assumer les charges financières relatives à leurs études, **seront informés de cette nouvelle situation et garderont leur droit à l'information** sur l'ensemble de la scolarité de leur enfant.



# Règlement intérieur

Chacun a le droit au respect : **Aucune atteinte à la dignité et à l'intégrité physique et morale des personnes n'est tolérée.**

Vivre ensemble au sein du lycée implique d'être attentif aux autres et solidaire des apprenants les plus vulnérables. **Briser la loi du silence en cas de souffrance d'un ou plusieurs apprenants est un acte citoyen.** La mise en cause ou moquerie d'un adulte ou d'un apprenant pour quelque raison que ce soit n'est pas acceptable.

**Le principe absolu d'égalité entre homme et femme doit être respecté ainsi que les règles de mixité.**

**De même, toute agression répétée faite par un individu ou un groupe sous forme électronique (cyber-harcèlement) ou par le fait de propos répétés, implicites ou explicites visant à rabaisser un individu seront sanctionnés, qu'il s'agisse d'échanges publics (forum) ou privés (entre amis sur un réseau social) ou dans l'établissement ou aux abords.**

**L'enregistrement d'images et de sons, sans l'accord des personnes concernées, est interdit par la loi.**

# Règlement intérieur

## Tenue vestimentaire :

Tous les apprenants doivent se présenter avec une tenue propre et décente qui doit être compatible avec l'activité scolaire, le lycée n'étant pas un lieu de vacances (plage, montagne...) Les tenues de sport seront privilégiées pour les activités sportives. Les tenues trop déshabillées ou trop couvertes sont proscrites. Par mesure de courtoisie, les apprenants circulent nu-tête dans l'ensemble des locaux ainsi que dans les lieux de restauration scolaire.

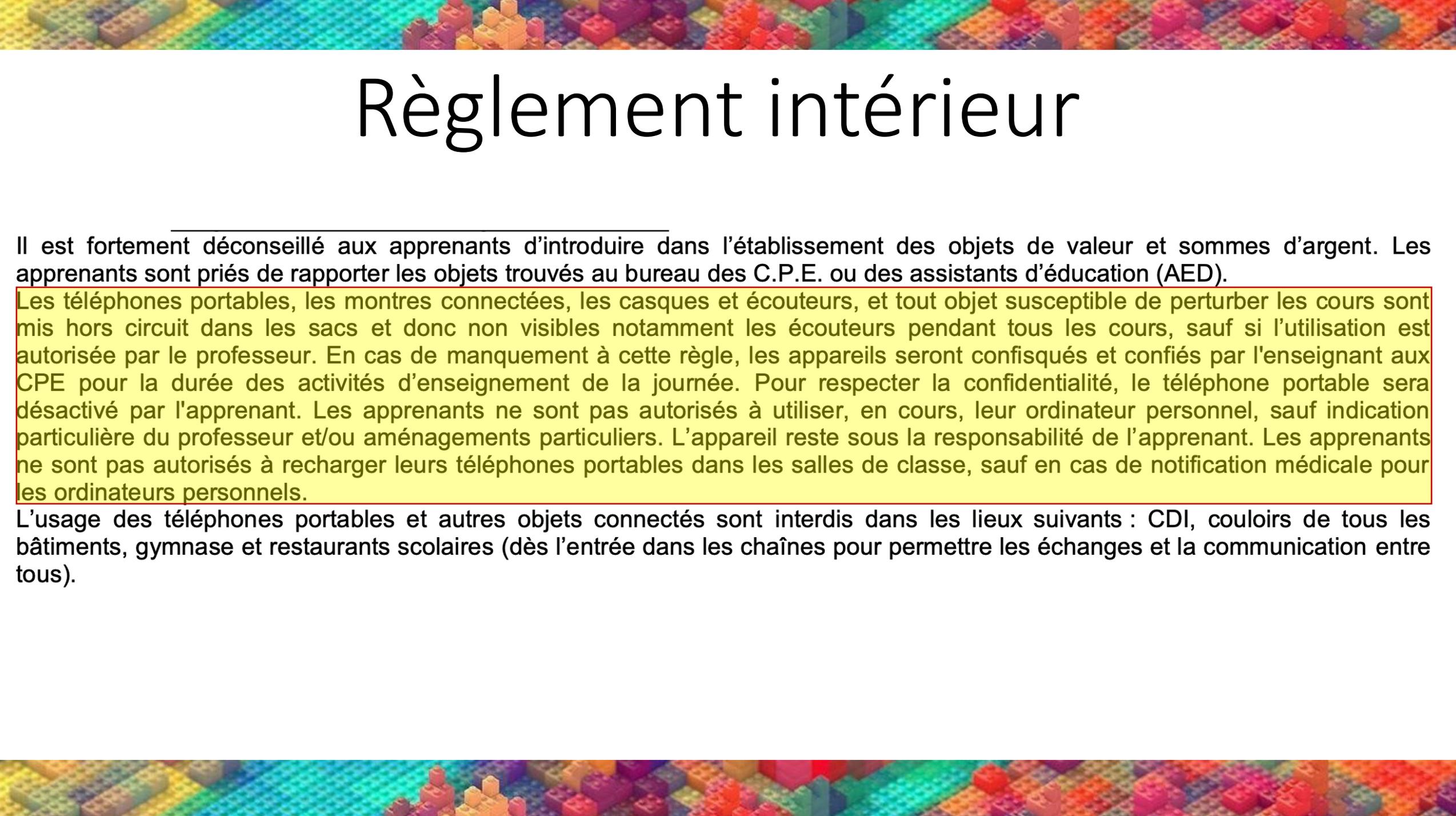
## Langage :

La politesse fait également partie des obligations de chacun. Et le langage doit être approprié et courtois. Toute grossièreté de langage est formellement interdite. Cet engagement de chacun contribue au respect mutuel de tous les acteurs de la communauté éducative et constitue un des fondements de la vie collective.

## Propreté, respect des locaux et des abords du lycée :

Les apprenants contribuent à la propreté du Lycée et de ses abords. En particulier, les mégots doivent être jetés dans le cendrier du parvis. Il est également interdit de cracher à l'intérieur comme à l'extérieur. Les boissons chaudes sont prises uniquement aux emplacements prévus à cet effet et les gobelets doivent être mis dans les poubelles. Chacun est responsable de ses déchets et doit les débarrasser, des poubelles sont prévues à cet effet dans l'intérêt général.

Les objets sonores doivent être éteints et mis en sourdine dans les bâtiments et aux abords du lycée. Les apprenants doivent enlever les écouteurs ou le casque d'écoute dès qu'ils entrent dans un bâtiment (sauf les espaces détente réservés aux apprenants dans le fond du hall central et à la Maison des Lycéens) afin d'être réceptif aux consignes (ex : lorsqu'ils circulent dans les couloirs, entrent dans un bureau, lors du passage sur la chaîne du restaurant scolaire, à l'infirmerie.).



# Règlement intérieur

Il est fortement déconseillé aux apprenants d'introduire dans l'établissement des objets de valeur et sommes d'argent. Les apprenants sont priés de rapporter les objets trouvés au bureau des C.P.E. ou des assistants d'éducation (AED).

Les téléphones portables, les montres connectées, les casques et écouteurs, et tout objet susceptible de perturber les cours sont mis hors circuit dans les sacs et donc non visibles notamment les écouteurs pendant tous les cours, sauf si l'utilisation est autorisée par le professeur. En cas de manquement à cette règle, les appareils seront confisqués et confiés par l'enseignant aux CPE pour la durée des activités d'enseignement de la journée. Pour respecter la confidentialité, le téléphone portable sera désactivé par l'apprenant. Les apprenants ne sont pas autorisés à utiliser, en cours, leur ordinateur personnel, sauf indication particulière du professeur et/ou aménagements particuliers. L'appareil reste sous la responsabilité de l'apprenant. Les apprenants ne sont pas autorisés à recharger leurs téléphones portables dans les salles de classe, sauf en cas de notification médicale pour les ordinateurs personnels.

L'usage des téléphones portables et autres objets connectés sont interdits dans les lieux suivants : CDI, couloirs de tous les bâtiments, gymnase et restaurants scolaires (dès l'entrée dans les chaînes pour permettre les échanges et la communication entre tous).



# Vous êtes étudiant.

## 1. Assiduité, première clé de la réussite.

BTS vs autre formation

## 2. Plus de carnet de correspondance:

Les régularisations des absences et retards doivent être **rédigées** sur le document prévu à cet effet. Cette lettre doit-être présentée en premier, au CPE avant votre retour en classe. Vous devez y joindre les justificatifs.

Vous pouvez envoyer ces **documents par courriel ou message Pronote au CPE avant votre retour en classe.**

Vous devrez ensuite au début de chaque séance, présenter le coupon aux différents professeurs.

Les retards ne sont tolérés que pour les 5 premières minutes, à 08h00: entre 08h00 et 08h05, aller directement en classe (le professeur signalera votre retard sur Pronote). Après 08h05, vous devez vous rendre à la vie scolaire et allez travailler en permanence.

## 3. En cas d'absence:

A vous de récupérer l'ensemble des cours.





# Vous êtes étudiant/responsable

4. Possibilité de prendre le petit déjeuner et le repas du soir au restaurant scolaire.  
Contacter Mme BRAUN.



# Vous êtes étudiant/responsable

Possibilité de re-cr er le BDE (Bureau Des Etudiants)

Participation   la vie de l' tablissement: CA



Ce week-end, se créer un compte LinkedIn et suivre la page du Lycée Branly



# Concernant la Physique